



1 Tous les détenus doivent avoir accès à l'éducation, qui devrait englober l'éducation de base, la formation professionnelle, les activités créatrices et culturelles, l'éducation physique et les sports, l'éducation sociale et la possibilité de fréquenter une bibliothèque

2 L'éducation en prison devrait être analogue à celle dispensée dans le monde extérieur pour des catégories d'âge correspondantes et les possibilités d'éducation devraient être les plus larges possible;

3 L'éducation en prison doit viser à développer l'ensemble de la personne en tenant compte de son contexte social, économique et culturel ;

4 Tous ceux qui sont appelés à participer à l'administration du système pénitentiaire et à la gestion des établissements de détention devraient faciliter et encourager l'éducation dans toute la mesure du possible

5 L'éducation ne devrait pas être considérée comme moins importante que le travail dans le régime pénitentiaire et les détenus ne devraient pas subir de préjudice financier ou autre en recevant cette éducation

6 Tous les efforts devraient être entrepris pour encourager le détenu à participer activement à tous les aspects de l'éducation

7 Il faudrait mettre en place des programmes de perfectionnement pour s'assurer que les éducateurs des prisons adoptent des méthodes d'éducation appropriées aux adultes

8 Une attention spécifique devrait être accordée aux détenus ayant des difficultés particulières et notamment ceux ayant des difficultés pour lire et écrire

9 La formation professionnelle devrait tendre au développement plus large de la personne tout en tenant compte de l'évolution du marché du travail

10 Les détenus devraient avoir librement accès à une bibliothèque bien approvisionnée au moins une fois par semaine

11 L'éducation physique et le sport devraient être encouragés

12 Il faudrait donner un rôle important aux activités créatrices et culturelles, car elles offrent aux détenus des possibilités particulières d'épanouissement et d'expression

13 Il faudrait inclure dans l'éducation sociale des éléments pratiques permettant au détenu de gérer sa vie quotidienne dans la prison, afin de faciliter son retour dans la société

14 Les détenus devraient être autorisés autant que possible à l'éducation dispensée à l'extérieur de la prison

15 La communauté extérieure devrait être associée le plus possible à l'éducation des détenus lorsque celle-ci doit être dispensée à l'intérieur de la prison

16 Des mesures devraient être prises pour permettre aux détenus de poursuivre leur éducation après leur libération

17 Il faudrait mettre à la disposition des prisons les crédits, l'équipement et le personnel enseignant nécessaires pour permettre aux détenus de recevoir une éducation appropriée.

European Prison Education Association

Organisation Non Gouvernementale ayant le statut consultatif auprès du Conseil de l'Europe

Partenaires du projet VEPS

EPEA : coordination



Bulgarie : Centre scolaire pénitentiaire



France : branche française de l'EPEA



Grèce : centre d'éducation pour mineurs



Irlande : branche irlandaise de l'EPEA



Norvège : branche norvégienne de l'EPEA



République Tchèque : Centre pénitentiaire de formation professionnelle



Royaume-Uni : Recherche universitaire pour l'éducation en prison



Suède : Service d'insertion et de probation



European Prison Education Association

www.epea.org

*Le Cartable en ligne
derrière les barreaux*

Virtual Education Prison School 133878-LLP-2007-GRUNDTVIG-GMP



Education and Culture DG

Lifelong Learning Programme



Financement de la Commission européenne
Projets multilatéraux GRUNDTVIG

Virtual Education Prison School

www.prisoneducation.eu

Projet européen : V.E.P.S. Virtual Education Prison School

EPEA-France est engagée dans ce projet européen initié par l'EPEA qui comprend 9 partenaires : Irlande, Norvège, Suède, Bulgarie, République tchèque, Grèce, Royaume Uni, France. Il a commencé en octobre 2007 et se terminera en décembre 2008.

Objectifs

Augmenter l'accès des détenus à l'enseignement,
Répondre aux questions que pose l'enseignement dans les prisons européennes,
Infléchir les politiques éducatives dans le sens des recommandations européennes.

Action

mise en œuvre de pratiques innovantes par analyse et transfert de pratiques existantes :

- ◆ Modèle norvégien « module system » dans les prisons bulgares
- ◆ Modèle suédois « distance learning system » dans les prisons de la République tchèque et au Royaume Uni
- ◆ Modèle irlandais « Irish alteration programm » dans une prison grecque pour jeunes détenus

Organisation de 3 séances de formation pour les enseignants en Bulgarie, en Grèce et en Suède

création d'un site web : www.prisoneducation.eu, centre ressources pour les enseignants, site rendu possible grâce à la réalisation d'un autre projet européen « Pipe line ».

Communication : les résultats seront communiqués aux ministères de l'Education et de la Justice, au Conseil de l'Europe, aux universités et aux membres de l'EPEA. Ils seront présentés à la conférence finale qui aura lieu en Suède en septembre 2008.

Production : programmes, manuels, CD, DVD, documents d'information et de dissémination.

EPEA-France : partenaire du projet VEPS

Réalisations

◆ La dimension européenne

Organisation d'une rencontre au Conseil de l'Europe entre les partenaires du projet VEPS et des représentants du Conseil de l'Europe :

- ◆ Division des ONG et de la société civile
- ◆ Commission de Liaison de la Conférence des OING
- ◆ Regroupements Droits de l'homme et Education et Culture

Objectifs de cette rencontre

- ◆ Présenter l'apport de l'EPEA aux travaux du Conseil de l'Europe concernant le milieu pénitentiaire
- ◆ Présenter le projet VEPS dans son double objectif d'accès à l'éducation et ceci tout au long de la vie
- ◆ Renforcer la collaboration entre le Conseil de l'Europe et l'EPEA par une campagne de sensibilisation à l'éducation en prison, un transfert de pratiques innovantes et un soutien à l'action du Comité de Prévention contre la Torture

◆ L'utilisation du numérique

- ◆ Contribution de l'UPR de Paris au programme VEPS :
Une démarche innovante s'appuyant sur les acteurs de base – enseignants et élèves – pour que se construise une base de données pragmatiques et d'échanges au profit de l'espace pédagogique européen créé par l'association européenne EPEA.

- ◆ Site EPEA-France :
www.epea.org/epeafrance

Contribution de l'UPR de Paris au programme VEPS

Une infrastructure basée sur le système « serveur de terminaux » et un câblage physique regroupant salles de cours et cellules.

Un système technologique complètement sécurisé reposant sur un partenariat technologique Administration pénitentiaire – Education nationale.

Une plateforme de passation d'examens et de téléchargement de cours en ligne.

Une base de données documentaires adaptée à nos publics adultes et alimentée par :

- ◆ une veille pédagogique sur internet
- ◆ une production documentaire et pédagogique des Centres régionaux de documentation pédagogique de l'Education nationale et des corps d'inspection pédagogique locaux
- ◆ une documentation institutionnelle à forte valeur ajoutée iconographique et textuelle

Un concept organisationnel appelé le « Cartable numérique ».

Une bourse d'échanges sur les potentiels pédagogiques des nouveaux logiciels proposés sur le marché.

Une formation des enseignants généralistes à l'utilisation de ces outils.

Pour les élèves mineurs, une spécialisation technologique sur la 3D, l'animation et l'univers « Second Life » qui correspondent à leur imaginaire.